

plénier ou le sous-comité du programme pourrait choisir. Certes il ne devrait pas être du ressort d'un sous-comité du programme de décider qu'il nous incombe d'abord d'étudier le rapport du serviteur du Parlement, l'auditeur général.

M. BENIDICKSON: Il est fort à propos d'entendre ces expressions d'opinions en ce moment, et nous pouvons consacrer toute la matinée à cette fin.

M. MACDONNELL: C'est ce que nous avons fait l'an dernier? Nous avons consacré tellement de temps au rapport de l'auditeur général...

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons consacré que cinq séances au rapport de l'auditeur général. Nous avons étudié longuement un mémoire que ce fonctionnaire nous avait soumis. Nous pouvons lui demander de ne pas nous présenter de mémoire, mais simplement de venir ici afin de collaborer avec nous à l'examen de son rapport, ce que nous avons fait en cinq séances l'an dernier. L'examen du rapport n'a exigé que cinq séances, et le reste du temps consacré à l'interrogatoire de l'auditeur général a porté sur le mémoire qu'il avait préparé. Il avait demandé la permission d'exprimer son point de vue sur les crédits. M. Sinclair vient de signaler que nous devrions examiner le rapport de l'auditeur général, mais la question ne se présente pas de la même manière que l'an dernier.

M. WRIGHT: La commission parlementaire des comptes publics ne s'est pas réunis tous les ans. Elle ne s'est réunie que sur demande, quand elle était saisie d'une question...

Le PRÉSIDENT: Je le regrette, mais je n'ai pas compris.

M. WRIGHT: Le comité des comptes publics ne s'est pas réuni tous les ans. On ne l'a convoqué que lorsque la Chambre lui a confié l'étude d'une question, ou lorsqu'on en a réclamé la convocation au moyen d'une lettre. L'an dernier, le président a reçu une lettre lui demandant de convoquer le Comité à une fin particulière: pour l'examen des comptes de la Corporation commerciale canadienne et ceux du ministère de la Défense.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agissait que de la Corporation commerciale canadienne. L'an dernier, M. Stewart a fait une demande par lettre. Je puis vous la montrer; on n'y parlait que de la Corporation commerciale canadienne, j'en suis bien certain.

M. STEWART: Je crois qu'on y mentionnait aussi la défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Cette lettre fait partie des dossiers qui se trouvent dans mon pupitre.

M. WRIGHT: J'ai la parole, n'est-ce pas?

M. le PRÉSIDENT: Oui.

M. WRIGHT: Après avoir tenu 32 séances, le Comité n'a jamais pu atteindre l'objectif qu'on s'était fixé en le convoquant l'an dernier, c'est-à-dire l'objectif énoncé dans la lettre demandant de convoquer le Comité. Nous sommes en face d'une situation identique cette année. On a convoqué le Comité à la suite d'une lettre qu'on vous a adressée en votre qualité de président suppléant, car vous n'étiez pas président alors. Or, voici qu'on détourne apparemment de nouveau le Comité de la fin visée par la lettre qui en réclamait la convocation. A mon avis, cette procédure n'est pas recommandable dans le cas du comité des comptes publics. Tout député, en sa qualité de membre du Parlement, a le droit de demander au comité des comptes publics d'examiner toute question qui devrait, à son avis, faire l'objet d'une enquête. Sa demande n'implique pas nécessairement qu'il y a quelque chose de répréhensible.

Comme nous dépensons des centaines de millions de dollars par l'entremise du ministère de la Défense et de la Corporation commerciale canadienne, le Comité pourrait fort bien consacrer le temps dont il dispose à l'examen de ces dépenses. Je ne vois pas pourquoi nous examinerions tous les comptes publics,